



Ministère de l'immigration,  
de l'intégration,  
de l'identité nationale  
et du développement  
solidaire

# Infos migrations

Numéro 3 - novembre 2008

Étude

## La population étrangère résidant en France

À la mi-2005, l'INSEE estime que 3,5 millions d'étrangers résident en France métropolitaine, soit 5,7 % de la population. 1,2 million d'étrangers sont des ressortissants d'un pays de l'Union européenne à 25 et 1,1 million sont des ressortissants d'un des trois pays du Maghreb. Les étrangers sont un peu plus jeunes que les Français ; ils ont en moyenne 38,8 ans. À la mi-2005, les régions Île-de-France, Rhône-Alpes et Provence Côte-d'Azur regroupent 60 % des étrangers.

Au fil des décennies s'est constituée une population étrangère très diverse dans sa composition ou dans l'ancienneté de sa présence. C'est aussi une population mouvante : une partie a vocation à acquérir la nationalité française, une autre est appelée à revenir dans son pays d'origine ou à partir pour une autre destination. C'est à la description de cette population que l'on va s'attacher ici grâce aux données collectées lors des quatre premières campagnes (2004, 2005, 2006 et 2007) du recensement rénové.

### L'auteur :

**Corinne Régnard**

Adjointe au chef de  
la division  
« Enquêtes et  
Études  
statistiques »  
au DSED

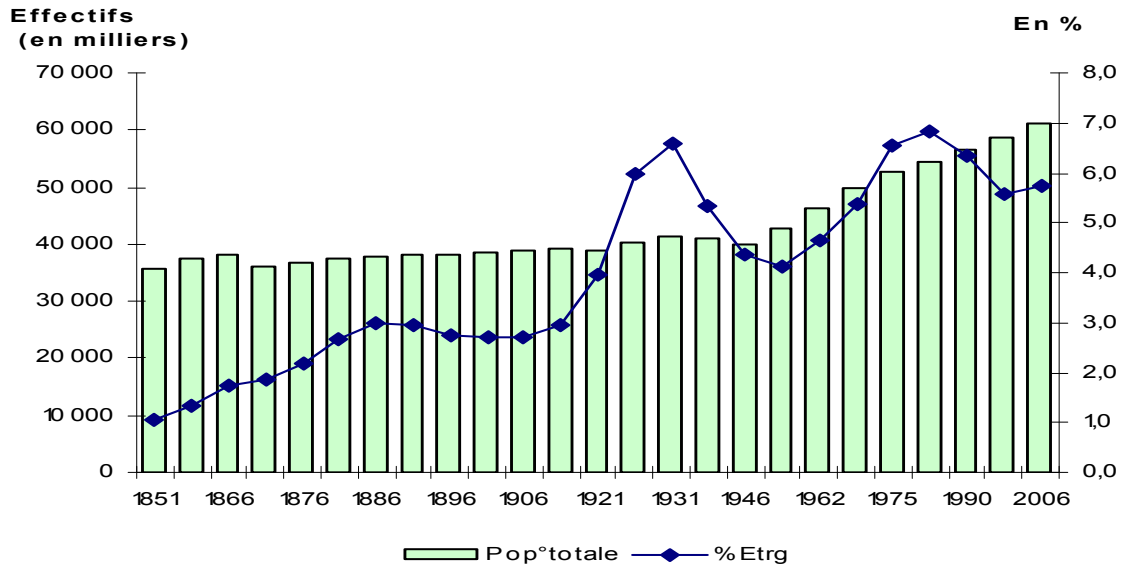
Contact :  
[corinne.regnard@  
iminidco.gouv.fr](mailto:corinne.regnard@iminidco.gouv.fr)

À la mi-2005, l'INSEE estime que 3,5 millions d'étrangers résident en France métropolitaine, soit 5,7 % de la population, dont 528 000 sont nés en France. La part des étrangers au sein de l'ensemble de la population totale fluctue sensiblement selon les périodes considérées (cf. Graphique 1). Entre le recensement de 1946 et celui de 1982, cette proportion a augmenté régulièrement pour atteindre 6,8 %, puis a connu une chute dans les années suivantes.

À la mi-2005, 1,2 million d'étrangers sont des ressortissants d'un pays de l'Union européenne à 25, comme en 1999. Cette stabilité résulte d'un double mouvement : les Espagnols, les Italiens et les Portugais voient leur nombre baisser de plus de 110 000, du fait des décès pour les deux premières nationalités et des acquisitions de la nationalité française pour les Portugais (cf. Graphique 2). Près de 65 000 Portugais sont devenus français pendant cette période, plus des deux tiers d'entre eux ayant fait une démarche pour l'obtenir par anticipation avant leur majorité (cf. Tableau 1). Au total, la part des Européens baisse depuis 1975 (61 % en 1975, 41 % en 1999, 40,4 % à la mi-2005).

Les ressortissants d'un pays du Maghreb sont 1,1 million, un peu moins nombreux à la mi-2005 qu'en 1999, en raison notamment de la baisse du nombre des Marocains (-45 000). Plus de 250 000 Marocains ont acquis la nationalité française, hors acquisition automatique, entre 1999 et 2005. Les étrangers d'une autre nationalité africaine sont 420 000, en hausse de près de 50 % depuis 1999. Au total, la part de l'Afrique se stabilise à 43,0 %. Le nombre des ressortissants d'un pays d'Asie augmente (+12,8 %) malgré une baisse du nombre des Cambodgiens, Laotiens et Vietnamiens. La présence des Turcs continue à s'accroître (+7,2 %) et celles des ressortissants d'un autre pays d'Asie augmente de 39,4 %.

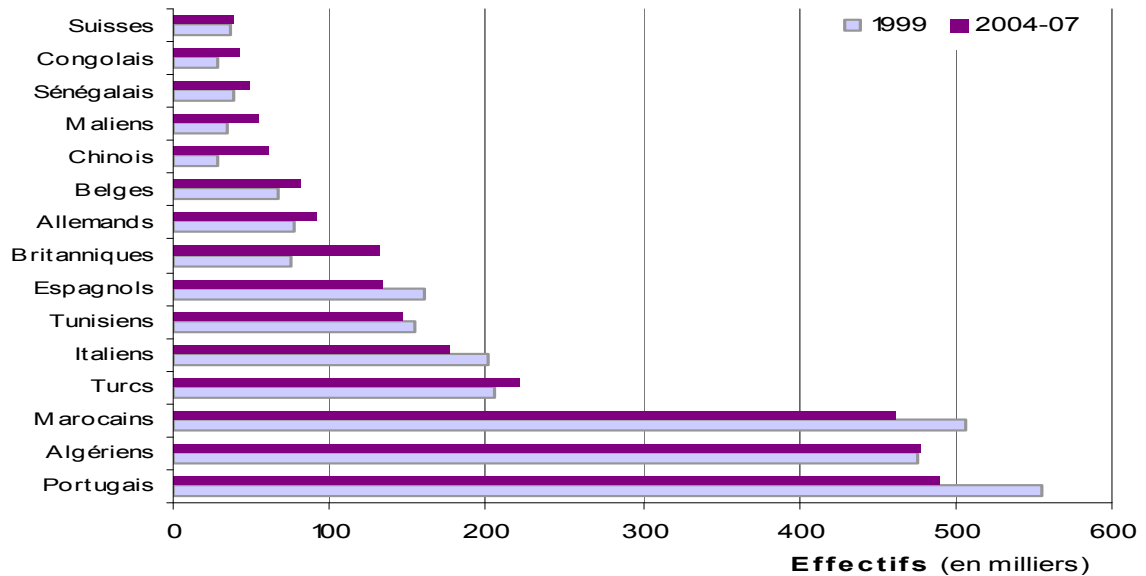
**Graphique 1 : Part (en %) des étrangers dans la population totale aux différents recensements de la population depuis 1851  
France métropolitaine**



Source : INSEE.

Notes : 1. De 1851 à 1876, il s'agit de la population résidant en France au moment du recensement. 2. De 1881 à 1936, il s'agit de la population présente en France au moment du recensement.

**Graphique 2 : Les étrangers selon leur nationalité en 1999 et mi-2005  
France métropolitaine**

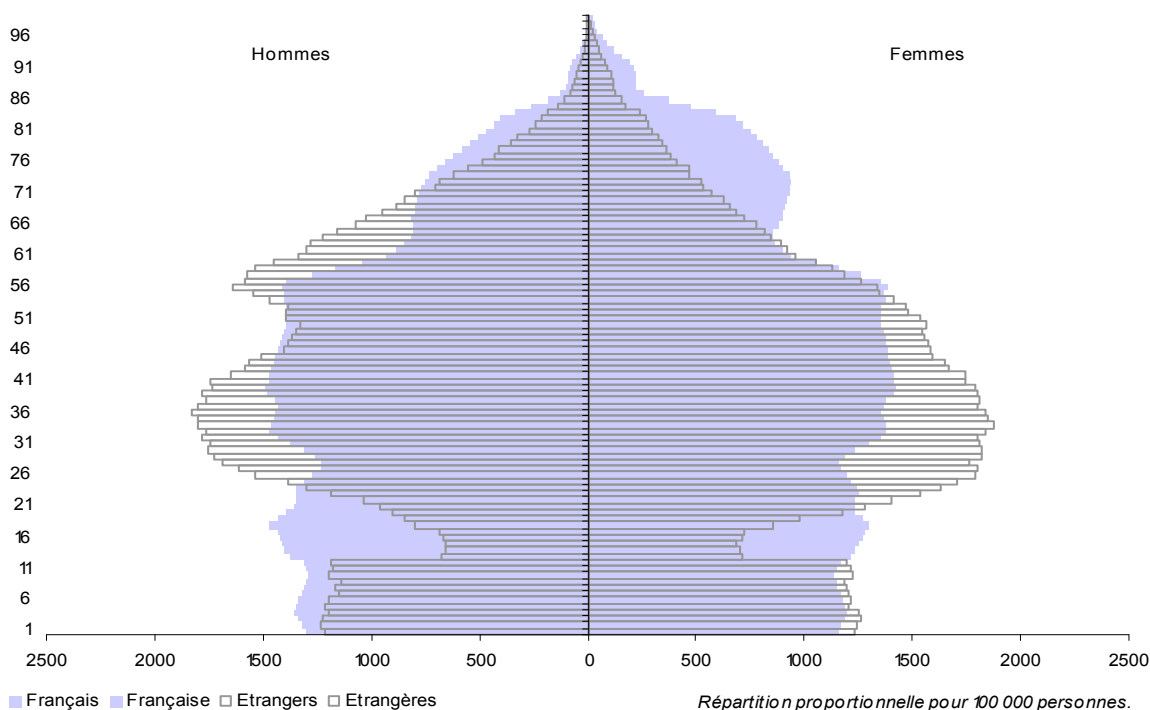


Source : INSEE, recensement de la population 1999, enquêtes annuelles de recensement de 2004, 2005, 2006 et 2007.

Les étrangers sont un peu plus jeunes que les Français ; ils ont 38,8 ans en moyenne contre 39,7 ans pour les Français. C'est une population qui se renouvelle fortement et dont les plus âgés acquièrent souvent la nationalité française. À la mi-2005, 4,1 % des personnes âgées de 65 ans ou plus sont étrangères (contre 5,7 % tous âges confondus). La pyramide des âges des étrangers (cf. Graphique 3) présente une particularité due à la possibilité qu'ont les mineurs nés en France de devenir français par anticipation. Jusqu'à 13 ans, la proportion d'étrangers est très voisine de celle observée pour l'ensemble de la population. Ensuite, de 14 à 17 ans, la part des étrangers est de 2,1 %, très inférieure à la proportion tous âges confondus (5,3 %).

À la mi-2005, trois régions métropolitaines regroupent 60 % des étrangers (cf. Carte 1). Ainsi, quatre étrangers sur dix résident en Île-de-France, les régions Rhône Alpes et Provence Côte d'Azur suivent loin derrière (11 % et 9 %). Un habitant d'Île-de-France sur huit est étranger. La part des étrangers est également supérieure à la moyenne nationale en Corse et en Alsace (8 %). À l'opposé, les étrangers restent peu présents dans l'ouest de la France. En Bretagne, en Basse-Normandie et dans les Pays de la Loire, ils forment moins de 2 % de la population.

**Graphique 3 : Pyramide des âges de la population française et étrangère à la mi-2005 - France métropolitaine**



Source : INSEE, enquêtes annuelles de recensement de 2004, 2005, 2006 et 2007.

## Numéros parus

### Infos migrations n° 1 - octobre 2008

Les entrées annuelles de ressortissants des pays tiers sur le marché de l'emploi de 2004 à 2006 -  
*Jean-François Léger*

### Infos migrations n° 2 - novembre 2008

Mixité franco-étrangère : quelle réalité sociale ? - *Béate Collet et Corinne Régnard*

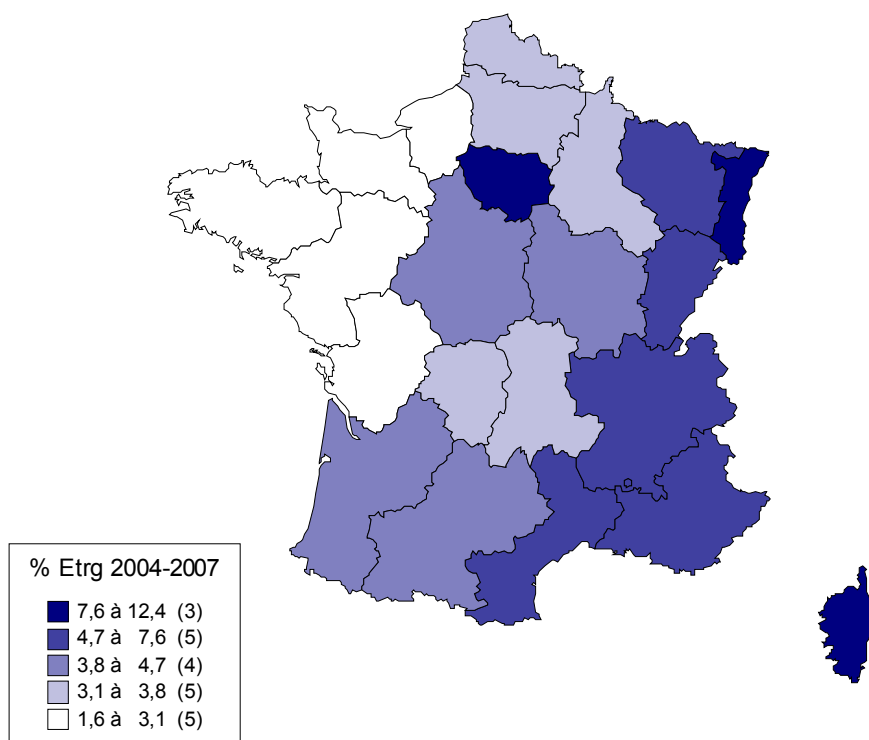
## Encadré méthodologique

C'est le recensement de la population qui offre la mesure la plus fiable de la population étrangère résidant en France. La méthode de collecte vient de changer (voir INSEE première n°1000, janvier 2005, 4 pages.) : le nouveau dispositif de recensement de la population se fonde sur une technique d'enquêtes annuelles. Pour cela, il distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé par la loi à 10 000 habitants.

- Les communes de moins de 10 000 habitants sont désormais recensées une fois tous les cinq ans par roulement. À cet effet, elles ont été réparties en cinq groupes, selon des règles précises qui assurent la même représentativité statistique à chaque groupe. Chaque année, l'enquête de recensement porte sur la totalité de la population et des logements des communes du groupe concerné. Au bout de cinq ans, l'ensemble de la population des communes de moins de 10 000 habitants est recensé.
- Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, un échantillon des logements regroupant environ 8 % de la population est recensé chaque année. Au bout de cinq ans, 40 % environ des habitants de chaque commune sont recensés.

Ce n'est donc qu'à l'issue de la campagne de recensement de 2008 que l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et 40 % de la population des communes de 10 000 habitants ou plus auront été pris en compte dans le nouveau recensement.

**Carte 1 : Part (en %) des étrangers à la mi-2005 par région  
France métropolitaine.**



Source : INSEE, enquêtes annuelles de recensement de 2004, 2005, 2006 et 2007.

## Infos Migrations n° 3 - novembre 2008

### La population étrangère résidant en France

L'ensemble des numéros parus est disponible et téléchargeable sur le site :

**[Immigration.gouv.fr/ressources/statistiques/publications](http://Immigration.gouv.fr/ressources/statistiques/publications)**

**Directeur de publication : Jean-Patrick Bernard**

**Rédactrice en chef : Nicole Cadenel**

**Maquette : Evelyne Coirier**

Ministère de l'immigration,  
de l'intégration,  
de l'identité nationale  
et du  
développement solidaire

101, rue de Grenelle  
75323 Paris cedex 07  
Tel : (33) 1. 70.38.24.62  
Fax : (33) 1. 70.38.24.88